

Compléter, imprimer et signer puis nous retourner  
par mail : [contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr)  
Fax : 02.40.44.42.45 Tél : 02.40.44.42.40

**CCI Nantes St-Nazaire**

4, rue Bisson – BP 90517 – 44105 NANTES CEDEX 4  
Enregistrée sous le numéro 52 44 061 37 44 - auprès du Préfet de la Région des Pays de la Loire - Représentée par *Christian LE CORNEC, Directeur Général*  
et par délégation, *Jean-François MANCEAU, Responsable du Département Formation Continue Entreprises.*

Et l'entreprise ci-après :

**Entreprise :** ..... Représenté par : .....

Activité : ..... Siret : ..... Nbre de salariés .....

Adresse : .....

BP : ..... CP Ville : .....

Interlocuteur Formation : .....

Tél : ..... Mail : .....

**OBJET DE LA CONVENTION**

**Code et Formation :** .....

**Dates :** ..... **Lieu** .....

**Durée :** Nbre de Jour ..... Nbre en heures : .....

**Participant :** Nom : ..... Prénom : .....

Adresse email de convocation : .....

Fonction : ..... Téléphone Fixe/Mobile : .....

**FACTURATION :**  Entreprise  Participant  Siège social  OPCA

Adresse : .....

E mail ..... Tél.....

Dossier suivi par : .....

L'entreprise ou le participant s'engage à régler, au titre de la session de formation, la somme de .....€ net par participant,  
Soit.....€ net à payer. Conditions de règlement spécifiques : à réception de la facture ;

Fait à : ..... Date .....

**CCI NANTES ST-NAZAIRE**  
**REPRESENTEE PAR CHRISTIAN LE CORNEC**  
Directeur Général  
Et par délégation, **Jean-François MANCEAU**  
Responsable du Département Formation Continue Entreprises

**POUR L'ENTREPRISE :** .....

Nom du signataire

**SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE**

[Empty box for stamp or signature]

[Empty box for signature and company stamp]

Vous souhaitez une convention, veuillez cocher ici  pour retour de ce document signé

**ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ("CGV")**

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT aux présentes CGV, qui peuvent être complétées et/ou modifiées par des conditions particulières définies, sous la forme d'une proposition de réalisation d'une prestation de services ("proposition"), par CCI Nantes St-Nazaire ("CCI"). Sauf dérogation expresse et écrite émanant de la CCI, les présentes CGV prévalent sur toute autre condition stipulée par le CLIENT, notamment dans ses conditions générales d'achat, quel que soit le moment où cette condition est portée à la connaissance de la CCI, et même si la CCI n'exprime pas son désaccord. Les dérogations acceptées par la CCI à l'occasion d'une commande n'engagent la CCI que pour cette commande. Aucun défaut ou retard d'application des présentes CGV ne peut être interprété comme impliquant renoncement de la CCI à se prévaloir desdites CGV.

**ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT**

Le contrat n'est formé qu'au moment de la confirmation écrite de la commande par le Client. Le Client ne peut pas apporter de modifications à sa commande initiale sans l'accord préalable et écrit de la CCI.

**ARTICLE 3 – PRIX**

Les prix sont fermes et mentionnés dans les catalogues, fiches produit ou dans la proposition.

Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix des prestations de services est valable pendant six (6) semaines à dater de la proposition faite au CLIENT.

Le prix de chaque prestation de services intègre les frais, liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite par la CCI au CLIENT. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du CLIENT, et facturé en sus.

**ARTICLE 4 - PAIEMENT**

Les commandes sont payables 100% à la commande, sauf conditions spécifiques de paiement mentionnées dans la proposition faite par la CCI au CLIENT. Les factures de la CCI sont payables sans escompte et dans les trente (30) jours, par chèque libellé à l'ordre de la CCI ou par virement sur le compte de la CCI. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal. La facture valant convention de stage est établie à l'issue de la formation, sauf lorsqu'une convention de formation est préalable.

La facture est établie à l'issue de la formation, elle vaut convention de formation sauf lorsqu'une convention de formation est préalable. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont il dépend, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA et de s'assurer de la prise en charge et du paiement par l'OPCA. Si la CCI n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité des frais de formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, y compris en cas d'absence ou annulation tardive, le reliquat des frais de formation sera facturé au client. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, y compris absence ou annulation tardive, le client sera redevable de l'intégralité des frais de formation et sera facturé du montant correspondant.

**ARTICLE 5 – DELAIS DE LIVRAISON OU DE REALISATION**

Les délais de livraison des produits sont précisés au plus tard lorsque la CCI accepte la commande.

Les délais de réalisation des prestations de services sont donnés à titre indicatif dans la proposition faite au CLIENT. La CCI s'engage à les respecter au mieux, mais elle est notamment tributaire de la disponibilité des informations et/ou des interlocuteurs pouvant être indispensables à l'exécution de la prestation.

**ARTICLE 6 – MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS**

La CCI est seule juge des différents moyens qu'elle met en œuvre pour la réalisation de ses prestations. Pour permettre la bonne exécution des prestations, le CLIENT s'engage à mettre à la disposition de la CCI toutes les informations et tous les documents utiles à l'appréciation précise par la CCI du besoin du CLIENT.

**ARTICLE 7 –RESPONSABILITE**

La CCI s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition.

Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCI est une obligation de moyen. Le CLIENT reconnaît en outre que les recherches d'informations, même menées avec les meilleurs soins, ne peuvent prétendre à l'exhaustivité.

Si la responsabilité de la CCI était retenue dans l'exécution d'une commande, le CLIENT ne pourrait pas prétendre à un dédommagement supérieur aux sommes perçues par la CCI pour l'exécution de ladite commande. Le C est seul responsable de l'usage qu'il fait des produits fournis ou des résultats des prestations effectuées par la CCI.

**ARTICLE 8 – MODIFICATION - ANNULATION****8-1 Annulation par la CCI**

Pour toutes les prestations collectives ou individuelles, la CCI se réserve le droit de changer d'intervenants, de modifier le contenu, le lieu et/ou les dates d'une prestation ou de l'annuler si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. La CCI se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant. L'annulation d'une formation par la CCI emporte remboursement des droits d'inscription.

Toute annulation de commande sera communiquée au CLIENT par e-mail, à l'adresse qu'il aura fournie, au moins 2 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

**8-2 Annulation par le client****8-2-1 Pour toutes les formations hors langue étrangère**

\*Toute annulation de formation par le Client devra intervenir au plus tard dans le délai de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation par mail à l'adresse :

[contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

\*En cas d'annulation de la formation dans un délai de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, la CCI facturera au Client un dédit de 50 % du montant de la formation.

\*En cas d'abandon ou d'absence en cours de formation, la formation sera facturée en totalité.

**8-2-2 Pour les formations langues étrangères**

\*Toute annulation de formation par le Client devra intervenir au plus tard dans le délai de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation par mail à l'adresse :

[contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr) Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

\*En cas d'annulation de la formation dans un délai de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, la CCI facturera au Client un dédit de 50 % du montant de la formation.

\*En cas d'abandon ou d'absence en cours de formation, la formation sera facturée en totalité.

\*Pour les formations langues étrangères en cours individuels, toute absence sera facturée sauf si elle a été signalée auprès de la CCI par e-mail à l'adresse : [contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:contact-formation@nantesstnazaire.cci.fr) deux jours ouvrés avant la date prévue du cours.

**ARTICLE 9 – RECLAMATIONS**

En cas d'une réalisation non conforme à la commande, le CLIENT doit transmettre à la CCI une réclamation, par lettre recommandée avec avis de réception, dans les sept (7) jours de la livraison.

Toute prestation reconnue non conforme par la CCI sera remplacée ou remboursée si la prestation n'est plus réalisable.

**ARTICLE 10 - CONFIDENTIALITE**

La CCI et le CLIENT s'engagent à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de leur personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles par l'autre partie pendant l'exécution d'une prestation de services. Le CLIENT s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriété de la CCI, qui pourront être utilisés pour l'exécution d'une prestation de services.

**ARTICLE 11 - DROITS D'AUTEUR**

La CCI fournit des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation

n'entraîne pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres de l'acheteur qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

**ARTICLE 12 - DONNEES NOMINATIVES**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, sont intégrées dans nos fichiers clients, susceptibles d'être mises à disposition de nos partenaires et pourront être cédées à des tiers. Vous pouvez demander à ce que les données à caractère personnel ne soient pas communiquées, en contactant notre Correspondant Cnil. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données qui vous concernent, sauf lorsque la loi en dispose autrement. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter : Correspondant CNIL CCI Nantes St-Nazaire CS 90517 – 44105 NANTES CEDEX 4 [cnil@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:cnil@nantesstnazaire.cci.fr)

**ARTICLE 13 – RESERVE DE PROPRIETE**

La CCI conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Au sens de la présente disposition, la remise d'un chèque ne constitue pas un paiement.

En cas de non paiement, même partiel, d'un produit, la CCI se réserve donc le droit de reprendre la totalité de la commande, et les frais qui en résulteront seront à la charge du CLIENT.

Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert au CLIENT, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration du produit ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

**ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE**

Les engagements de la CCI cessent par suite de cas de force majeure : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de la CCI mettant obstacle à l'exécution de ses engagements.

**ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Le droit français est seul applicable.

Tous différends et contestations relatifs aux contrats seront, à défaut d'accord amiable, jugés par les tribunaux de Nantes, et cela même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

**ARTICLE 16 - DISPOSITIONS DIVERSES**

Les présentes CGV sont valables à dater du 27/02/2007. La CCI se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

Les présentes CGV sont divisibles. La nullité éventuelle d'une de ces conditions n'affecte pas la validité des autres, à condition que la disposition annulée n'ait pas été considérée par les parties comme substantielle et déterminante et que l'équilibre général des accords contractuels soit sauvegardé. La CCI et le CLIENT devront si possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des accords contractuels.

En cas de divergence entre les présentes CGV et les conditions particulières proposées par la CCI, les conditions particulières prévaudront sur les présentes CGV.

La CCI archivera les bons de commandes et factures lesquels seront considérées comme élément de preuve des transactions intervenues entre les parties.